

A retenir !
Samedi 9 janvier, 16h00.
salle de loisirs :
Cérémonie des vœux de
la municipalité
Samedi 6 février :
 Choucroute de l'ACCA
Samedi 20 février :
 Choucroute de l'ASC
Samedi 6 mars :
 Pot au feu de Siloë



Feuille d'information
 municipale éditée par la
 mairie de COËSMES
 Responsable de la Publication :
 M. GALLARD
 Rédaction :
 M. LEBÉE
 Mmes ATHANASE - BARBE
 LEBRETON - PERRIN
 DEBROIZE

Prochaine parution :
 Avril 2016
 Date limite de dépôt des
 articles :
 le 10 mars 2016

Edito

Madame, Monsieur,
 Cette fin d'année aura été marquée par des évènements d'une extrême gravité au niveau national. Il nous faut cependant plus que jamais continuer à avancer, à tisser des liens au sein de notre commune au quotidien. Dans ce contexte, je souhaite retenir les signes d'espérance qui se sont manifestés autour du Téléthon, des courses de la Grimpette, du marché de Noël. Ces évènements ont été grâce aux bénévoles et à chaque participant une incontestable réussite. Ils ont constitué des temps de rencontre, d'échange. Aussi, en 2016, je fonde l'espoir que nous poursuivions à développer ces temps de convivialité.

Bien cordialement
 Meilleurs vœux
 Luc GALLARD, Maire de Coësmes

Conseil Municipal

Extrait du conseil municipal du 15 octobre 2015

Avis sur les objectifs de production de logements pour la commune dans le cadre du futur PLH

Une présentation des hypothèses retenues pour le futur PLH est réalisée par M. le Maire. L'objectif serait de produire entre 850 et 900 logements neufs et environ 150 logements repris sur l'existant sur une période de 6 ans. Pour Coësmes cela correspondrait à 37 logements neufs et 9 dans l'existant. Ces objectifs sont approuvés à l'unanimité du conseil municipal.

Personnel communal - reconduction du contrat d'assurance des risques statutaires – choix des prestations retenues pour le lancement de la consultation par le CDG35

Ce contrat permet de couvrir les agents en cas de maladie ou d'inaptitude. La proposition du CDG pour le choix de prestations est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

Demande de remboursement au SIRS (petit car) des frais de formation d'un agent communal remplaçant ponctuellement le chauffeur titulaire dans le cadre d'une formation de 5 jours effectuée en service en juillet dernier

Un titre sera émis à l'encontre du SIRS correspondant aux frais engagés par la commune pour la mise à disposition de l'agent sur ces 35 heures de formation. Cette proposition est approuvée par le conseil municipal.

Demande de mise en non-valeur d'une créance cantine exercice 2011 et 2012

Une créance de 143 € reste non recouvrable malgré les recherches du Trésor Public. Il est donc proposé de la mettre en non-valeur. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Validation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune

Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement est présenté par M. le Maire. La consommation totale est de l'ordre de 22 000 m3 en baisse par rapport à 2013. Ce rapport est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Acte de vente – terrain NEOTOA – régularisation demande autorisation de signature de monsieur le maire

En plus de la demande de signature de l'acte de vente, un avis est demandé au conseil municipal sur le devenir d'une petite bande de terrain propriété de la commune située entre le projet Néotoa et la propriété de M. et Mme VELUT.

Après délibération plusieurs solutions ont été évoquées. Ces propositions seront évoquées avec les différents riverains. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le projet d'acte de vente par 14 voix pour et une abstention.

CCPRF :- Avis sur le Rapport comprenant le chemin de mutualisation des services entre la CCPRF et ses communes membres sur la mutualisation

Le rapport est présenté par M. le Maire. Ce rapport est avalisé à l'unanimité par le conseil municipal.

CCPRF : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent pour la dvdthèque

L'agent de la bibliothèque est mis à disposition pour une durée de 3 heures hebdomadaires à la DVDthèque de Retiers. Son salaire est alors pris en charge par la CCPRF. Il est proposé de renouveler la convention qui régle cette mise à disposition. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

SDE 35 – validation du rapport d'activité 2014 du syndicat d'électrification

Le rapport d'activité 2014 du Syndicat d'Electrification est présenté par M. le Maire. Ce rapport est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Extrait du conseil municipal du 19 novembre 2015

Ecole publique

Nommage de l'école publique « Ecole publique le temps des cerises »

La direction de l'école primaire demande à pouvoir nommer l'école primaire « école primaire publique le temps des cerises ». Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

Avis sur le futur emplacement de l'agrandissement de l'école maternelle

M. le maire présente une proposition d'implantation des deux classes complémentaires prévues. Cette proposition est conçue pour permettre des extensions futures (école primaire, cantine,...) permettant d'envisager la réalisation d'un groupe scolaire sur ce site. Les deux nouvelles classes seraient implantées dans le prolongement de la dernière extension.

Le conseil municipal donne son accord pour que le maître d'œuvre continue ses études sur cette configuration.

Syndicat de transport SIRS

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, la commune a fait appel au syndicat du petit car pour transporter les enfants de l'école privée sur leur lieu de domicile soit un coût de 11 € par jour de TAP.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

Agence postale

Il est proposé de mettre en place une convention de mise à disposition avec la commune de Martigné-Ferchaud permettant aux employés travaillant pour l'agence postale de pouvoir se remplacer en cas d'absence.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

Taxe d'aménagement

Il est proposé

- de passer le taux de la taxe d'aménagement à 1,5 % au lieu de 1 % actuellement,
- d'exonérer de 50% la part communale pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable (compris entre + 5 m² et moins de 20 m²).

Cette proposition est approuvée par le conseil municipal.

Assainissement collectif

Il est proposé de maintenir le tarif de l'assainissement pour la prochaine année.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Régularisation d'écritures comptables

La trésorerie a identifié un certain nombre de factures impayées depuis les années 2008 à 2013 (cantine, location de salle). Malgré plusieurs relances, ces sommes n'ont pas pu être recouvrées. Il reste donc un montant d'environ 1 000 € qu'il est proposé de passer en non-valeur.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Communauté de communes CCPRF – Système d'information géographique

La CCPRF nous demande notre accord pour qu'on puisse leur transférer nos données pour intégration dans le système d'information géographique. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Commune de Retiers

La commune de Retiers effectue une révision de son Plan Local d'Urbanisme et a demandé au conseil municipal s'il souhaite y être associé.

Le conseil municipal ne souhaite pas y être associé.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Actualités municipales

Bibliothèque

Des bébés lecteurs en musique

Les bébés lecteurs (de 3 mois à 3 ans) sont conviés à la bibliothèque pour écouter des histoires en musique, des comptines, un rendez-vous découverte du livre et des instruments. Les **mardis 19 janvier et 22 mars à 9h30**.

Gratuit. **Sur inscription** (12 enfants maximum). Ouverture des inscriptions 3 semaines avant la date de l'animation.

Une p'tite histoire passait par là...

Les bébés lecteurs (de 3 mois à 3 ans) sont conviés à la bibliothèque pour une heure d'histoires, de comptines, de lectures et de découverte du livre le **mardi 23 février à 9h30**.

Gratuit. **Sur inscription** (12 enfants maximum). Ouverture des inscriptions 3 semaines avant la date de l'animation.

La tête dans les histoires

Fanny Corbé viendra lire des histoires aux enfants à partir de 3 ans les **samedis 16 janvier et 19 mars à 11h30**, à la bibliothèque. Sans inscription.

Prix des lecteurs À la foli'ère

Initié par la bibliothèque de Louvigné de Bais et conçu en partenariat avec le réseau des bibliothèques du Pays de la Roche aux Fées, le prix des lecteurs A la Foli'ère vous invite, à partir du 1er mars, à lire les 6 romans de l'édition 2016.

Bibliothèque de Coësmes - Impasse des Cerisiers - 02 99 47 73 96 - biblio.coesmes@yahoo.fr

Catalogue en ligne : bibliotheques-rocheauxfees.fr

Adhésion annuelle : Gratuite pour les moins de 16 ans, 3 € pour les adultes.

Mari BORDIER
Bibliothèque de Coësmes
Impasse des Cerisiers
35134 COËSMES
02 99 47 73 96

www.bibliotheques-rocheauxfees.fr

<https://www.facebook.com/BibliothequesDuPRAF>

Chenilles processionnaires

La chenille processionnaire, espèce nuisible, est en train de s'étendre sur le territoire français.

Cette espèce peut occasionner des manifestations cliniques sur des personnes sensibles (réactions cutanées, oculaires...).

Les chenilles se nourrissent des aiguilles des pins, entraînant une défoliation de l'arbre et en cas d'infestation massive, un affaiblissement important des arbres ouvrant la voie à d'autres ravageurs et parasites.

C'est pourquoi, la municipalité a décidé de **prendre un arrêté portant obligation de traiter les arbres infestés par celles-ci**.

Plus d'information sur www.fredon-bretagne.com

Primes à la rénovation

La Communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées a décidé de reconduire des aides permettant de financer vos travaux de rénovation tout en vous accompagnant dans votre projet. Vous êtes propriétaire d'une maison et vous y habitez ? Ce logement est difficile à chauffer ou mal adapté à votre handicap ? Vous pouvez aussi souhaiter anticiper des travaux nécessaires pour vieillir confortablement chez vous.

Qui peut en bénéficier ?

Les ménages éligibles sont les propriétaires occupants un logement de plus de 15 ans, situé sur l'une des 16 communes de la Communauté de communes, aux conditions de ressources ci-

Nb de personnes dans le ménage	1	2	3	4	5	Par personne supplémentaire
Revenu fiscal de référence (plafond N-2)	18 332 €	26 811 €	32 242 €	37 669 €	43 117 €	5 431 €

dessous à ne pas dépasser.

Les types d'aides

- Une aide au maintien à domicile;
- Une aide aux travaux d'économie d'énergie.

Ces primes peuvent être cumulables, selon certaines conditions, avec :

- Le crédit d'impôt pour les équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées ;
- Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (RGE) et l'éco-PTZ (2 bouquets de travaux);
- Le PTZ à l'accession dans l'ancien concernant 6 communes de notre territoire = Chelun, Coësmes, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers et Thourie ;
- L'aide à l'accession sociale à la propriété du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- L'aide communautaire à l'accession dans l'ancien vacant et à la rénovation de façades.

Des services gratuits

Services gratuits pour vous accompagner dans votre projet.

Rendez-vous par téléphone avec le service habitat de la Communauté de communes (02 99 43 64 87) ou directement en permanence le vendredi matin de 10h à 12h (sans rdv) :

- Les 1er et 3ème vendredis du mois, à la Maison du Développement, 16 rue Louis Pasteur à Retiers ;
- le 2ème vendredi du mois, à la Mairie de Janzé, place de l'Hôtel de Ville ;
- Le 4ème vendredi du mois, à la Maison des Permanences, 7 rue Corbin à Martigné-Ferchaud.

Renseignements: Service habitat - 02 99 43 64 87
Laurent Guiriec ou Sylvain Sorel

